

BAPE DU PROJET MATAWINIE 20 FÉVRIER 2020

QUOI PENSER DE LA MINE DE GRAPHITE ?

Je suis résident de Saint-Michel-des-Saints. J'ai suivi les audiences de janvier sur le projet de la mine de graphite. J'ai remarqué que ce sont souvent les mêmes personnes qui ont posé des questions. Voici mon bilan des questions et réponses :

- Résidus miniers : J'ai retenu que le ministère de l'Environnement a dit que la méthode était sécuritaire et celle qu'il encourageait.
- Impact sur le tourisme et la villégiature : J'ai retenu que l'association touristique régionale a dit que le projet ne représente pas de risque pour le tourisme et le lac Taureau, il s'agit même plutôt d'une opportunité.
- Risques pour la santé : J'ai retenu que la Santé publique a dit que le projet ne représentait pas de risques sur la santé humain au sujet de la qualité de l'air.
- Risques pour la qualité de l'eau : J'ai retenu que le ministère de l'environnement a confirmé que toute l'eau sera traitée avant d'être retournée à l'environnement et que des critères sévères seront exigés pour protéger la qualité de l'eau.
- Le transport par camion : J'ai retenu que le ministère des Transports a dit que la route 131 était en mesure de supporter bien plus que l'ajout des camions de la mine.
- Bruits : J'ai vu les cartes projetées qui démontrent que les principaux impacts sont à l'intérieur de 1km du projet et j'ai compris que tous les propriétaires du 1km avaient eu l'occasion de participer au programme d'acquisition volontaire de NMG.
- Chemin minier : J'ai compris que le chemin minier a été choisi à la demande de la ville, bien que je ne comprend pas encore pourquoi ?
- Retombées directes pour la municipalité : J'ai compris que selon l'entente avec la ville, NMG versera 400 000 \$ annuellement X 26 ans = 10 400 000 \$ pour investir dans notre communauté, en plus du paiement des taxes foncières !
- Mine électrique : J'ai compris que NMG aura l'obligation d'être 100% électrique au maximum 5 ans après le démarrage de la mine, sans quoi il devra repasser au ministère de l'environnement

- J'ai compris que NMG pourra avoir des opérations minières carboneutres, ce qui serait une première.
- J'ai vu que la mine va investir pour la réalisation de son Plan d'intégration au territoire qui aura aussi des retombées positives pour le milieu qui excèdent celles de la mine.
- J'ai compris qu'un comité formé de représentants du milieu suit déjà le développement du projet et fait des recommandations à NMG.

Les informations données et l'opinion des experts me confirme mon opinion sur le projet. Je crois donc que le projet de la mine de graphite est positif pour notre municipalité et qu'il mérite l'appui du BAPE et du gouvernement. J'espère que la mobilisation des groupes d'opposition ne vous fera pas perdre de vue l'opinion de la vaste majorité des résidents permanents de Saint-Michel-des-Saints qui espèrent également que ce projet pourra se réaliser. Je ne sais pas si d'autres citoyens comme moi prendront un moment pour vous partager leur opinion favorable, ce n'est pas trop dans nos habitudes, mais SVP ne nous oubliez pas!

Vous dites que le rôle du BAPE est de faire des recommandations au gouvernement pour améliorer le projet. Voici mes suggestions en terminant :

- Recommander que le chemin de la mine évite le village. Il devrait déboucher directement sur la route 131. Je crois aussi qu'il dérangerait moins les résidents du domaine Lagrange.
- Demander à NMG, aux acteurs du milieu et aux organismes gouvernementaux de travailler ensemble pour bien planifier la période des travaux et l'arrivée des travailleurs (plus de 400 il me semble).
- Demander au ministère des Transport d'envisager des interventions préventives pour améliorer la cohabitation du transport sur la 131 considérant son importance pour le transport lourd (plus de 400 par jour), pour la population locale (pour rejoindre les pôles de services régionaux de Joliette ou de Rawdon), pour les villégiateurs et les touristes qui y circulent.

Michel Forest

St-Zénon